

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 34

Artikel: Français fédéral
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212349>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ART DE FAIRE LA CLASSE

On parle presque toujours trop. L'interrogation sérieuse et froide, avec attente suffisamment prolongée des réponses, sans autre sanction qu'un avis très calme et très bref, moins encore, un silence, — voilà ce qui porte le mieux. Le silence! on n'en sait pas assez la vertu, ni combien l'observer est un moyen de l'obtenir. Moyen, il est vrai, d'efficacité variable selon l'autorité déjà acquise. Mais je n'oublierai jamais un certain silence qui fut, je crois, la seule punition infligée pendant l'année entière dans une classe de philosophie où nous étions plus de 80 élèves. La leçon était commencée, une de ces leçons religieusement écoutées et recueillies, parce qu'elles étaient toujours préparées avec soin et dites avec un accent de profonde sincérité. Tout à coup, le professeur s'arrête net, regardant d'un air dououreusement surpris un point des gradins supérieurs, où quelque bavardage l'avait troublé. Toutes les plumes s'arrêtent, tous les regards indignés se portent dans la direction du sien. Le pauvre diable qui, sans malice d'ailleurs, avait causé ce scandale, se dénonçait assez par sa rougeur. Pas un mot de reproche. Et quand au bout d'une mortelle minute, occupée sans affection à renouer le fil de ses idées, le professeur reprit sa leçon, il n'est personne de nous qui trouvât la punition insuffisante. Elle était bien plutôt excessive. Est-il besoin d'ajouter que l'effet n'eût pas été le même avec un maître moins vénéré, qu'on ne l'obtiendrait pas longtemps si l'on abusait du moyen, et que le moyen n'en serait plus un si l'on y sentait l'artifice?

Par la vérité seule on est sûr de durer. Comme c'est ce qu'il faut exiger ou du moins priser par dessus tout, c'est aussi de quoi il faut donner l'exemple. Il importe extrêmement de n'être jamais dupe des ruses et des supercheries scolaires, de démasquer les fraudes quand elles se produisent, et soit qu'on les traite par le seul mépris, ou qu'on les juge dignes d'un châtiment exemplaire, de montrer toujours qu'on les connaît, qu'on ne s'en laisse pas imposer.

Quand j'étais en rhétorique à Louis-le-Grand, deux de mes camarades, excellents élèves l'un et l'autre, s'étaient amusés à tendre un piège à un professeur d'ailleurs aimé, et qu'une rare droiture précisément rendait digne de tous les respects. Comme il trouvait à chacun d'eux toujours les mêmes défauts dans leurs pièces de vers latins et toujours les mêmes qualités, défauts et qualités qui s'opposaient presque exactement, X et Y voulurent voir si ce n'était pas de sa part une sorte de parti pris, s'il s'apercevrait d'un changement le jour où l'on signerait la copie de l'autre et *vice versa*. Le professeur donna dans le piège le plus simplement du monde. Il fit compliment à tous deux de l'effort qu'ils avaient fait pour tenir compte de ses avis « au point que la copie de l'un, cette fois, eût presque pu être signée de l'autre ». Grande fut la confusion de nos camarades; et ce n'est pas sans embarras qu'après la classe, n'y pouvant tenir davantage, ils vinrent auprès de la chaire confesser leur gaminerie. La seule vengeance du professeur fut d'être un moment sans comprendre, puis d'ajouter sans plus de reproche :

— Tiens! cela m'étonne de vous. Ça ne se fait pas, ce que vous avez fait là.

Il eut même l'esprit de ne pas leur en vouloir et n'y fit jamais une allusion. Ils étaient, en effet, assez punis.

Il n'y a qu'à s'en donner la peine pour faire vibrer, non pas également dans toutes les consciences, mais sûrement dans la majorité, des instincts fiers, qui sont aussi bien que les autres dans la nature des enfants. Jules Girardin, qui l'a fait si joliment dans ses livres, s'y appliquait aussi dans sa classe: on a publié, après sa

mort, des traits charmants de ses élèves, montrant ce qu'il savait obtenir d'eux.

Un jour, par exemple, il envoie un élève, le premier, selon un vieux usage, porter au censeur une composition corrigée, dont les places ne devaient être données que devant l'administration. Cet élève était plein de joie d'avoir vaincu un émule redouté; mais il était assez troublé, croyant bien avoir fait, lui aussi, une grosse faute dont le professeur ne lui avait rien dit, tandis qu'il la reprochait vivement à son rival. Il n'y tient pas, et, chemin faisant, tire les copies de leur bande pour voir la sienne. Elle est bien la première, mais elle porte en effet la faute en question qui a échappé à Girardin! S'il le dit, il perd sa place, mais comment pourrait-il ne pas le dire? Il rapporte les copies et, tout bas, non sans embarras, confesse au professeur son indiscrétion, disant que, si les places doivent être changées, il croit mieux faire d'avertir avant que le censeur les ait lues. Girardin vérifie, remercie, marque la faute, change la place et envoie de nouveau les copies au censeur. Le lendemain, les places une fois proclamées, le professeur raconte tout haut l'incident au proviseur et au censeur, s'accusant de son étourderie, n'insistant pas d'ailleurs sur le mérite de l'enfant, donnant plutôt à entendre que tous en auraient fait autant à sa place. Pour le dédommager, toutefois, du faux espoir qu'il lui avait donné, il lui offrit un de ses livres. Quel élève n'eût rougi de tromper ce maître-là? Et devant lui, dans une classe mise à ce ton, quelle figure auraient faite les vulgaires supercheries?

HENRI MARION.

ZI! — Un voyageur de commerce de Genève visitait, l'autre jour, sa clientèle lausannoise. A ses côtés cheminait un portefaix qu'il avait engagé et qui poussait une charrette pleine de caisses d'échantillons.

— Quand vous aurez soif, lui fait le Genevois, ne vous gênez pas, dites-y.

A bout d'une heure d'allées et de venues, de montées et de descentes, le commissaire s'écrie en s'approchant du café du Raisin: « Zi! » Mais le commis-voyageur ne s'arrête pas et, prenant par la Madeleine, arrive à la place de la Riponne. Comme il allait dépasser le café Vaudois, l'homme à la charrette lui touche le bras et répète, avec vigueur, cette fois, son: « Zi! »

— Vous dites? lui demande le Genevois.

— Je dis: zi, puisque monsieur m'a dit, en me remettant ses marmottes: « Quand vous voudrez boire un verre, dites zi. »

LA LIBERTÉ OU LA MORT

Il y a aujourd'hui, jour pour jour — c'était le 19 août 1798 — cent dix-huit ans que les citoyens vaudois, émancipés de la tutelle bernoise, prêtèrent le premier serment civique.

A ce propos, rappelons l'*Hymne patriotique* que voici, trouvé, dit le « Journal de Payerne », dans de vieux papiers. Il a pour auteur le citoyen de Dompierre, un Payernois, qui, en 1798, était président du Tribunal.

Ces vers avaient été écrits à l'occasion de cette première cérémonie de prestation de serment civique.

Venez amis, venez tous, oh! mes frères,
Dans ce grand jour adorer le Dieu fort;
Du haut des cieux exhaussant nos prières,
Sa main puissante a changé notre sort.

Il a rompu ces barrières fatales,
Qui s'opposaient à notre *Liberté*;
Il a plus fait; et ces mains libérales
A tous ces biens ont joint l'*Egalité*.

Ouvrez les yeux et voyez l'abondance
Dont ce bon père a daigné nous bénir,
Et qu'aujourd'hui notre reconnaissance
Dans tous les cœurs vienne se réunir.

Venez promettre à la chère Patrie
Ferme union, amour, fidélité;
Mais en jurant d'abhorcer l'anarchie,
Jurons aussi d'aimer la Liberté.

Mânes de Tell, présidez à nos fêtes;
Du haut des cieux veillez sur nos enfants,
Et loin de nous écartant les tempêtes,
Rendez-nous tous heureux et triomphants.
Vive à jamais la Nation héroïque
Dont la valeur vient de briser nos fers!
Vive à jamais tout le peuple helvétique,
Et que la paix rende heureux l'Univers!

Après la prestation du serment, on chanta encore ce dernier couplet :

Lieux élevés, et vous, vallons fertiles,
De ce serment vous devez tressaillir;
Dés le Grütli, jusqu'au sein de nos villes,
Ce n'est qu'un cri! Vivre libre ou mourir.

Jeu d'enfants. — Maman accourant :

« Hélène, quel tintamarre!... Comment, tu cries et tu griffes ton frère!... Vois comme lui reste gentil et tranquille... »

— C'est le jeu, maman: nous jouons au ménage, Albert est le papa et moi je suis toi.

Au bord de l'étang. — Deux enfants, un garçonnet et sa sœur, jouent auprès d'un étang. Le garçonnet tombe à l'eau. Alors la fillette, tout effrayée et en larmes, court auprès de sa bonne.

— Faut pas dire à papa et à mama que mon frère il est tombé dans l'eau et qu'y se noie.

FRANÇAIS FÉDÉRAL

Ah! le français fédéral a de beaux jours encore, témoign les passages suivants, que nous envoie un de nos abonnés, du compte rendu de l'assemblée générale d'une association de négociants suisses.

Je relève dans ce compte rendu, dit notre correspondant, des phrases comme celle-ci :

« Le dépouillement est confié aux Messieurs Y de N. »

« Le procès verbal de l'assemblée de 1915 est approuvé en silence, aucune observation n'a été faite. »

« Le caissier central réfère sur l'état de la caisse et rappelle que les cotisations ont été haussées.... »

« Monsieur X examine la question des paiements. L'affaire a une longue histoire derrière elle est (*sic*) les possibilités ont été mises à l'épreuve et discutées de toutes parts.... »

« ... On décide de remettre à chaque membre, pour en user à volonté une étiquette vertes tonneaux que l'on fera imprimer sur papier rose et qui devra porter en français et en allemand l'inscription suivante.... »

Enfin ce suave compte rendu nous dit pour finir: Une conférence a été donnée

« dans laquelle il (le conférencier) ne manque pas d'attirer l'attention sur les dommages que les membres de l'association pourraient écarter eux-mêmes en recherchant une instruction plus complète dans leur branche. »

A Sauvabelin. — Une grand'maman et sa petite-fille se promènent dans notre belle forêt.

— Dis, grand'mère, il y a des loups à Sauvabelin?

— Oui, quelquefois, quand il fait nuit.

— Y sont méchants, les loups?

— Ils mangent les enfants qui ne sont pas obéissants.

— Est-ce qu'il en veut venir un à présent, dis?

— J'espère que non. Mais s'il en venait un, que ferais-tu, Miquette?

— Je me mettrai vite derrière toi et pendant qu'il te mangerait j'aurais le temps de me sauver.